



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON **Conseil Syndical du 10 janvier 2020**

- **Délibération n°: 02-2020**
- **Objet : Vote du Budget Primitif 2020**

L'article 4 des statuts du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon prévoit que le Conseil Syndical vote le budget.

Après deux exercices en fonctionnement véritablement opérationnel, l'année 2020 va permettre au SMPBA de poursuivre la phase de stabilisation de son fonctionnement entre dotation départementale et redevances pour ses recettes, investissement et crédits de fonctionnement pour ses dépenses.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le budget 2020 du Syndicat Mixte est joint à cette délibération.

En termes de ressources, la structure pourra notamment compter sur les recettes suivantes :

- la dotation annuelle du conseil Départemental de 2 622 253 € (734 570 € en fonctionnement et 1 887 683 € en investissement) ;
- les redevances des AOT terrestres, plan d'eau et mouillage sur le périmètre du SMPBA (estimation 1,7M €) ;
- les recettes issues des régies actuelles (station d'avitaillement) et futures (aires de carénages) pour une estimation de 40 000€;
- un partie de l'enveloppe dédiée aux travaux sur La Teste selon l'avancement des dossiers environnementaux (il reste environ 3M€) dans le cadre de la convention avec le Département de la Gironde;
- le résultat issu de l'exercice 2019.

Compte tenu des missions du syndicat mixte, les principales dépenses concernent des opérations d'investissement et des travaux d'entretien maintenance. Selon l'avancement des dossiers environnementaux afférents, les opérations de dragage constituent également une part significative des dépenses. Le reste du budget concourt au fonctionnement courant de la structure.

Les opérations suivantes sont notamment inscrites en programmation dans ce cadre :

- Dragage
 - La Teste centre
 - Cassy et chenal de Fontainevieille à Lanton

- Entretien et maintenance des ports à hauteur de 600 000 € par an ;
- Investissement :
 - Rénovation écluse et voiries à Cassy;
 - Rénovation de cabanes à Ares et Andernos;
 - Sanitaires à Fontainevieille;
 - Quais professionnels et moyens de levage sur divers ports ;
 - Voiries à La Teste centre ;
 - Rénovation du port du Bety ;
 - ...

Décision :

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 10 janvier 2020 décide :

- De voter le Budget Primitif 2020 présenté en annexe ;
- De donner mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Arès, le 10 janvier 2020.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU